Élections Législatives du 4 MARS 1973 - 8e Circonscription - SAINT-OMER

Mouvement Réformateur

MOUVEMENT RÉFORMATEUR

M. Gaston BONNET
4 bis, route de Clair Marais
62500-SAINT-OMER

Paris, le 23 Janvier 1973

Cher Ami,

Nous vous prions de bien vouloir rendre publique cette lettre par laquelle nous vous apportons notre entier soutien, chacun d'entre nous, dans le combat courageux et essentiel que vous menez dans votre circonscription et pour votre région.

C'est vous qui avez été choisi par les instances nationales du Mouvement Réformateur comme étant le meilleur candidat pour expliquer et faire triompher les propositions de la Réforme, pour tous les Français.

Personne d'autre que vous-même ne peut se prévaloir de notre investiture. Vous êtes le candidat unique de l'ensemble du Mouvement Réformateur, qui groupe le Parti Radical, le Centre Démocrate, le P.S.D. et le Centre Républicain.

Nous vous souhaitons bon courage, et nous croyons à toutes vos chances.

Croyez à nos sentiments cordiaux et reconnaissants.

J.J.S.S. J. LECANUET J.M. JEANNENEY P. ABELIN M. DURAFOUR

E. MULLER M. SOULIE A. DILIGENT N. MALOUMIAN

Gaston BONNET

56 ans - Marié - 2 enfants

Maire-Adjoint de Saint-Omer

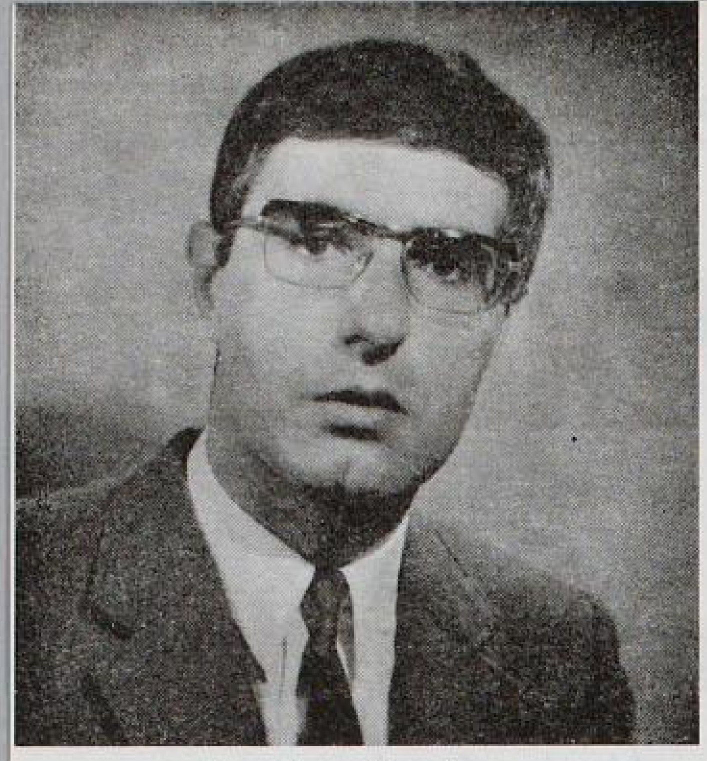


NON *à la «Majorité» qui vous a trompés*

NON *à l'aventure marxiste*

VOTEZ *pour une Politique Nouvelle et Réformatrice*

Votez Gaston BONNET et Michel TSCHUPP



Le Suppléant :
Docteur Michel TSCHUPP
33 ans - Marié - 5 enfants

LE MOUVEMENT REFORMATEUR : 5 points en 5 ans

1° - *le premier droit des Français : la sécurité :*

— Retraite à 60 ans et doublement immédiat de l'allocation vieillesse.
— Aucun revenu familial inférieur à 1.200 F.
— Du travail pour tous, près du lieu du domicile, et le droit effectif à la formation professionnelle permanente.
— Offrir aux femmes : A travail égal, salaire égal. Pour la femme qui élève ses enfants, relèvement substantiel du salaire unique. Pour celles qui travaillent hors de chez elles, création de crèches et de haltes-garderies. Pour toutes les femmes le droit légal à la limitation des naissances.
— Pour les Commerçants et Artisans, la justice fiscale, sociale et économique.
— Pour les Agriculteurs : le monde rural doit être un secteur dynamique de l'économie de la région et nous mettrons tout en œuvre pour stopper l'exode rural, favoriser à nouveau sa promotion et l'épanouissement des exploitations familiales.
— Aux Anciens Combattants et Prisonniers de guerre, si souvent déçus, nous restituerons l'égalité des droits à la retraite du combattant, supprimée depuis 1958.

2° - *les équipements collectifs :*

— Le logement : besoin vital, 600.000 logements **confortables** par an à des prix accessibles à tous.
— Le droit à l'éducation : doublement des classes maternelles et implantation dans la région d'établissements d'enseignements techniques et agricoles.
— Le droit à la santé : implantations d'hôpitaux et de maternités modernes. Structures d'enseignement général et professionnel plus nombreuses pour permettre une meilleure réinsertion sociale des handicapés physiques et mentaux.
— Le développement des moyens de communications et du réseau routier, pour lequel nous avons pris un retard considérable.

3° - *le pouvoir régional :*

— Les décisions doivent être prises sur place, par un Pouvoir Régional élu qui aura la responsabilité de concevoir, organiser et contrôler le développement économique et social.

4° - *l'argent public :*

— Nous avons le droit d'exiger l'emploi de nos impôts pour des écoles, des hôpitaux, des piscines, plutôt que pour des abattoirs inutiles, des avions invendables et une force de frappe anachronique

5° - *la défense des travailleurs et des consommateurs :*

— Un rôle plus important des travailleurs dans la gestion de l'entreprise. Une libre concurrence loyale par une politique vigilante : plus de « cadeau-subvention » aux entreprises défaillantes, mais une participation intelligente de l'État au développement de l'Économie.

Pour l'application de ce programme,
le Dimanche 4 Mars, pas d'abstention,
VOTEZ et faites VOTER, sans crainte du lendemain :

Gaston BONNET

IMP. LOIEZ - ST-OMER